

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 26 septembre 2008

**Service instructeur**

Direction du Patrimoine Départemental  
et Du Droit des Sols

N° 2008-10-3-9

**Service consulté**

Direction des Routes  
et des Transports

**MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE DE VISIBILITE  
B051 – Acquisitions de terrains de voirie**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la mise en place d'une servitude de visibilité au droit de la R.D. 16 VI à MICHELBACH-LE-HAUT.

**R.D. 16 VI – DECHETTERIE - Commune de MICHELBACH-LE-HAUT**

Dans le cadre du projet de déchetterie intercommunale le long de la RD 16 VI (route de Folgensbourg) sur le territoire de la commune de MICHELBACH-LE-HAUT, la mise en sécurité de l'accès nécessite la constitution d'une servitude de visibilité du fait de la présence de culture de maïs et d'arbres.

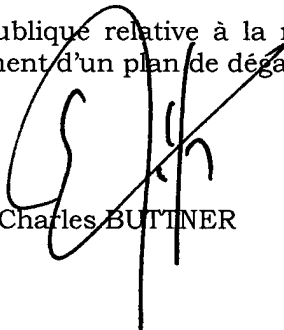
Par délibération en date du 8 juillet 2008, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau a donné son accord à la mise en place d'une servitude de visibilité par le biais de l'établissement d'un plan de dégagement au droit de cette R.D. ainsi qu'à l'ouverture de l'enquête publique correspondante.

L'enquête s'effectuera dans les formes prescrites pour les plans d'alignement conformément aux dispositions des articles L 114-3 et R 114-1 du Code de la Voirie Routière.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- m'autoriser à prescrire l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place d'une servitude de visibilité par le biais de l'établissement d'un plan de dégagement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
Charles BUTTNER

PORTE DU  
SUNDGAU



Communauté de Communes

Votre territoire  
en mouvement

Extrait du Registre des délibérations du  
Conseil Communautaire

Séance du 7 juillet 2008 à Attenschwiller

Sous la Présidence de Monsieur le Président Denis WIEDERKEHR

Nombre de Membres  
en exercice: 26

Nombre de Membres  
présents: 24

**Objet : Mise en place d'une servitude de visibilité - Acquisitions de terrains de voirie**

Vu le projet de déchetterie situé route de Folgensbourg à Michelbach-le-Haut

Vu la demande de la Direction des Routes et des transports du Conseil Général du Haut-Rhin pour la mise en place d'une servitude de visibilité, afin d'assurer une sécurité à l'entrée de la déchetterie au niveau de la départementale 16 VI à Michelbach-le-Haut

Vu la réunion de concertation qui s'est tenue le mercredi 4 juin 2008 en présence des divers propriétaires concernés par la servitude de visibilité

Le conseil Communautaire, à l'unanimité

**AUTORISE** le Président à acquérir les terrains situés dans l'emprise de la servitude de visibilité à mettre en place, à raison de 130€/are

**AUTORISE** Le Président à prescrire l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en place d'une servitude de visibilité par le biais de l'établissement d'un plan de dégagement au droit de la RD 16 VI de la commune de Michelbach le Haut.

**CHARGE** le Président de régler toutes les modalités nécessaires et de signer tous les documents nécessaires

Pour copie conforme  
Hagenthal-le-Bas, le 08/07/2008  
Le Président,  
Denis WIEDERKEHR

